

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 13 octobre 2026 -

Présidence de Monsieur Olivier RIOULT, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

26/055/SSLS

DGA VILLE PLUS JUSTE ET PLUS SOLIDAIRE - DIRECTION DES SOLIDARITÉS ET DE L'ACTION SOCIALE - Attribution de subventions à des associations de Solidarité et de Lutte contre l'Exclusion – 2ème répartition 2026.

2026-1004-DGAJS-DSAS

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Consciente du rôle important joué par le milieu associatif dans l'aide aux personnes vulnérables et en grande précarité, la Ville de Marseille alloue à certaines associations une subvention destinée à soutenir leurs actions dans les champs de l'accès aux droits, de la lutte contre la précarité alimentaire et de l'inclusion sociale. Il est ainsi proposé de procéder à une deuxième répartition de subventions à des actions pour l'année 2026 pour un montant total de 323 750 Euros (trois cent vingt-trois mille sept cent cinquante Euros).

Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle, sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables et fiscales demandées par les services municipaux. Les pièces requises devront être produites au plus tard le 31 décembre 2026. À défaut de complétude du dossier à cette date, l'attribution de la subvention deviendra caduque de plein droit et aucun versement ne pourra intervenir au titre de la présente délibération.

La Ville de Marseille demande également à tous les organismes partenaires d'avoir vérifié au préalable l'honorabilité de leurs intervenants auprès d'un public mineur conformément aux articles R. 133-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles.

La Ville de Marseille se réserve le droit d'exiger le retrait immédiat de tout intervenant dont le comportement, les antécédents ou la situation seraient jugés incompatibles avec la sécurité ou la protection des enfants.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Des subventions sont attribuées aux associations de notre secteur dont la liste suit, au titre de l'année 2026 et dans le cadre d'une deuxième répartition d'un montant total de 323 750 Euros (trois cent vingt-trois mille sept cent cinquante Euros), dont 34 500 Euros (trente quatre mille cinq cents Euros) pour des associations de notre secteur :

Numé -ro	Nom de la structure	Intitulé	Localisation	Montant en Euros
16887	AEC ASS EQUIPEMENT COLLECTIF LES ESCOURTINES	Epicerie solidaire les Escourtines : Accompagnement socio-éducatif	13011	2 500
18700	ASSOCIATION SOCIO CULTURELLE ET SPORTIVE FORBIN	Aide alimentaire aux plus démunis	13011	3 000
		Animation du réseau des Points		

18510	LEO LAGRANGE ANIMATION	d'Accueil en Réseau pour l'Accès aux Droits Sociaux (PARADS)	13011	6 000
13628	SECOURS CATHOLIQUE	Lutte contre la précarité alimentaire	13012	18 000
17955	WEAVERS	Inclusion sociale et accès au droit	13011	5 000

ARTICLE 2 Sont approuvées les conventions ci-annexées, conclues entre les associations de notre secteur et la Ville de Marseille. Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer ces conventions.

ARTICLE 3 La dépense d'un montant total de 342 750 Euros (trois cent quarante deux mille sept cent cinquante Euros), dont 34 500 Euros (trente quatre mille cinq cents Euros) pour des associations de notre secteur, est imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2026, chapitre 65 – nature 65748.2 – fonction 428 – action 13900910 – service 03082.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité
avec abstention Marseille en ordre.**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Olivier RIOULT**